



Un seul chantier, une fois pour toutes

La rénovation énergétique s'avère souvent complexe dans le bâti ancien. Il faut tenir compte des ponts thermiques, de la bonne étanchéité du bâtiment et de son architecture. Une bonne coordination entre les artisans est indispensable, ce qui est impossible quand les travaux s'étalent sur plusieurs années. Limiter l'investissement de départ, c'est très souvent payer deux fois ce qu'on aurait pu faire en une fois. L'analyse des devis montre par exemple le surcoût négligeable à terme d'une isolation extérieure lors d'un ravalement, par rapport au montant global des travaux.

1



Un patrimoine valorisé

Un logement rénové de manière performante, c'est un logement attractif, qui se vendra bien. Les gains de confort thermique et acoustique associés aux travaux d'économie d'énergie sont souvent importants. C'est aussi l'occasion de gagner en esthétique (ravalement, menuiseries, radiateurs, ...). Une étude des Notaires de France montre qu'un logement de classe énergétique A ou B a une valeur immobilière majorée de 9 % à 11% par rapport à un même logement en classe D.



Se conformer au cadre législatif

La loi climat et résilience promulguée le 22 août 2021 prévoit des obligations progressives en matière de rénovation. Les logements les plus énergivores seront peu à peu interdits à la location et à la vente : gel des loyers à partir de 2022, consommation énergétique comme un critère de décence, audit énergétique obligatoire lors d'une vente. Rénover son logement maintenant, c'est se libérer des contraintes règlementaires actuelles et à venir.

3



Un service public dédié près de chez vous

L'Espace Conseil FAIRE 28 a pour vocation d'apporter aux particuliers une information précise, personnalisée et objective sur leurs projets de rénovation énergétique. L'ECF vous accompagne tant sur le plan technique que sur celui des aides financières mobilisables pour diminuer le reste à charge des travaux. Nous vous aidons à identifier les postes clés de déperdition, à comparer des devis, à choisir des matériaux ou encore à trouver des professionnels qualifiés. Selon votre projet et vos ressources, nous pouvons vous proposer une visite à domicile pour faire un état des lieux de votre logement et préconiser différents scénarios de travaux adaptés à votre situation.



Espace Conseil FAIRE 28

36 avenue Maunoury
28 600 Luisant

02 37 21 32 71
eie28@solihha.fr
www.faire.gouv.fr

du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30